Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026047SCA-DE

Département du Finistère

République Française

DEL 2026/047

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Mercredi 08 Avril 2026 à 19H00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 28 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Pierre-Yves LE FER, Valérie GRÉGOIRE EVENNOU, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Marianne VOISIN, Jean-Pierre GUILLOU, Brigitte SELLIN FAOUCHER, Pierre-Olivier MOY, Nadia BELKALEM, Pascal PÉREZ, Gaëlle REFFO, Vincent HUET, Ségolène ERDMANN, Stéphane ALLOT, Sylvie TROUBOUL, Arnaud LE GOFF, Sandrine LIZANT MALHERE, Frédéric MICHEL, Marine SÉNÉCHAL, Fabrice MALHERE, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTE EXCUSÉE : Isabelle TANGUY, qui a donné procuration à Marion VERNET.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

DEL 08.04.2026 / 2026/047 : DÉLIBÉRATION DÉSIGNANT LES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

RAPPORTEUR M. COSQUER,

VU les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir au scrutin secret pour les nominations (art. L 2121-21).

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

À la suite de l'attribution du calcul du quotient et de l'attribution des sièges au plus fort restes, la liste « UNION POUR SCAËR » : obtient 3 sièges, la liste « SCAËR, AGIR ENSEMBLE POUR L'AVENIR » obtient 1 siège et la Liste « SCAËR À GAUCHE, JOYEUSE, POPULAIRE ET SOLIDAIRE » obtient 1 siège.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026047SCA-DE

Liste « UNION POUR SCAËR » Sont candidats au poste de titulaire :

- M. Jean- Pierre GUILLOU
- M. Pierre-Yves LE FER
- M. Gaëtan COSQUER

Sont candidats au poste de suppléant :

- M. Benoît GUEGUAN
- Mme Valérie GRÉGOIRE EVENNOU
- M. Cédric GOUIFFES

Liste « SCAËR, AGIR ENSEMBLE POUR L'AVENIR » est candidate au poste de titulaire :

- Mme Sandrine LIZANT MALHERE

Est candidat au poste de suppléant :

- M. Fabrice MALHERE

Liste « SCAËR À GAUCHE, JOYEUSE, POPULAIRE ET SOLIDAIRE » est candidat au poste de titulaire :

- M. Dominique LE CROM

Est candidate au poste de suppléante :

- Mme Jeanine DANIEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE,

Article N°1 :
Sont élus à la commission d'appel d'offres :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
• M. Jean- Pierre GUILLOU • M. Pierre-Yves LE FER • M. Gaëtan COSQUER • Mme Sandrine LIZANT MALHERE • M. Dominique LE CROM	• M. Benoît GUEGUAN • Mme Valérie GRÉGOIRE EVENNOU • M. Cédric GOUIFFES • M. Fabrice MALHERE • Mme Jeanine DANIEL

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026047SCA-DE

Article N°2 :
Cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte – CS 44416 - 35044 RENNES -ou sur le site télérecours citoyen (*www.telerecours.fr*) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR

